

NOUVEAU REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE APPLICABLE Dès LE 19 OCTOBRE 2020

La cantine scolaire fonctionne depuis le Mardi 1er septembre 2020.

	TARIF MATERNELLE	TARIF ELEMENTAIRE
Prix du repas:	2.80 €	3.00 €

Les parents gèrent les inscriptions ou annulations de repas de leur-s enfant-s à la cantine scolaire en respectant un **délaï incompressible de 10 jours, jours ouvrés (hors week-end)**.

En cas d'absence (hors délai d'annulation), les parents devront le signaler le jour même à la mairie en notant bien que les 2 premiers repas ne seront pas remboursés.

La facture correspondante sera, à chaque vacances, soit déposée sur leur compte « Les parents Services » via notre site officiel, soit distribuée dans le cartable de leur-s enfant-s si ils n'ont pas opté pour la dématérialisation.

Quant au paiement, il devra s'effectuer soit par carte bancaire (directement sur le portail LPS), soit par chèque, ou soit en numéraire auprès de la mairie.

Toute somme non réglée dans les délais mentionnés sur le rappel de paiement sera recouvrée par le Trésor Public.

Calendrier Scolaire 2020-2021

	Zone C
Rentrée Scolaire 2020	1 ^{er} septembre 2020
Vacances TOUSSAINT 2020	17 octobre 2020 2 novembre 2020
Vacances NOËL 2020	19 décembre 2020 4 janvier 2021
Vacances HIVER 2021	13 février 2021 1 ^{er} mars 2021
Vacances PRINTEMPS 2021	17 avril 2021 3 mai 2021
Pont ASCENSION 2021	13 mai 2021 17 mai 2021
Vacances ÉTÉ 2021	6 juillet 2021